

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES**

Bureau Urbanisme et Aménagement Foncier

ARRETÉ PREFECTORAL N° 09 – 3702 DU 28 juillet 2009

**OBJET : Constitution de la Commission locale de l'eau du SAGE du bassin du « LOIR ».
Arrêté modificatif.**

**LE PREFET DE LA SARTHE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

VU la loi n° 92-3 du 03 janvier 1992 sur l'eau ;

VU le code de l'environnement, livre II, titre 1^{er}, articles L.212-1 et L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48 ;

VU la circulaire du Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire en date du 21 avril 2009 ;

VU l'avis favorable en date du 04 juillet 1996 du comité de bassin, ensemble l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, portant adoption du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin Loire – Bretagne ;

VU l'arrêté des Préfets de la Sarthe, de Maine-et-Loire, du Loir-et-Cher, de l'Indre-et -Loire, de l'Eure-et-Loir, de l'Orne et du Loiret en date du 10 juillet 2003 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE « LOIR » ;

VU l'arrêté inter préfectoral n° 04-4579 en date du 08 novembre 2004 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée d'élaborer, de réviser et d'assurer le suivi du schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « LOIR » ;

VU l'arrêté préfectoral N°08-4200 en date du 22 août 2008 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE « LOIR » ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre en compte les propositions de différents organismes et associations, les modifications intervenues dans le mandat de certains élus et de rectifier des erreurs matérielles ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe,

.../...

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : La commission locale de l'eau créée par arrêté inter-préfectoral du 08 novembre 2004 pour assurer l'élaboration, la révision et le suivi du SAGE du bassin du « LOIR » est modifiée.

ARTICLE 2 : La composition de cette commission est désormais arrêtée comme suit :
(les modifications apparaissent en gras).

I. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (34 membres titulaires)

1) Représentants des Conseils Régionaux :

PAYS DE LA LOIRE

TITULAIRE

Madame Sylvie LE GALL
Conseillère Régionale

SUPPLEANT

Monsieur Jean-Christophe GAVALLET
Secrétaire du Conseil Régional

REGION CENTRE

TITULAIRE

Monsieur Gérard BRETEAUX
Conseiller Régional
Président de la Commission Transport

SUPPLEANT

Madame Monique BOSSET
Conseillère Régionale

BASSE NORMANDIE

TITULAIRE

Néant

SUPPLEANT

/

2) Représentants des Conseils Généraux :

SARTHE

TITULAIRE

Monsieur Louis-Jean de NICOLAY
Conseiller Général du canton du Lude

SUPPLEANT

Monsieur Michel ROYER
Conseiller Général du canton de Mayet
Maire d'AUBIGNÉ RACAN

.../...

MAINE ET LOIRE

TITULAIRE

Monsieur André MARCHAND
Conseiller Général du canton de Tierce
Maire de Briollay

SUPPLEANT

Monsieur Régis D'ANGREMONT
Conseiller Général du canton
de Baugé

LOIR ET CHER

Monsieur Bernard PILLEFER
Conseiller Général du canton de Morée

INDRE ET LOIRE

TITULAIRE

Monsieur Henri ZAMARLIK
Conseiller Général du canton de Neuvy-le-Roi

SUPPLEANT

Madame Martine CHAIGNEAU
Conseillère Générale du canton de
Château-la-Vallière

EURE ET LOIR

TITULAIRE

Monsieur Serge FAUVE
Conseiller Général du canton de Châteaudun

SUPPLEANT

Monsieur Martial CHEVALLIER
Vice Président du conseil Général
Conseiller Général du canton de Janville

ORNE

TITULAIRE

Néant

SUPPLEANT

Néant

3) Représentant des Maires :

SARTHE

TITULAIRE

M. René PICARD
Maire de CROSMIERES

SUPPLÉANT

M. Christian JARRIES
Maire de LA CHAPELLE D'ALIGNÉ

M. Eric LEFEVRE
Conseiller municipal d'YVRÉ-LE-POLIN
Membre du syndicat de l'Aune

/

M. Guy-Michel CHAUVEAU
Maire de LA FLECHE

M. Jean-Philippe BOIDE
Maire-Adjoint de LA FLECHE

M. Raymond BROSSARD
Maire de LUCHÉ PRINGÉ

M. Bernard TAILLEBOIS
Maire-Adjoint de LUCHÉ PRINGÉ

.../...

M. Luc ARNAULT
Conseiller municipal de la CHARTRE-SUR-LE-LOIR

M. Daniel MACHETON
Maire de CHATEAU-DU-LOIR

M. Gérard DENIZET
Maire du LUDE

M. Henri METIVIER
Maire-Adjoint du LUDE

Mme. Galiène COHU de LASSENCE
Adjointe au maire de RUILLE-SUR-LOIR

MAINE ET LOIRE

TITULAIRE

SUPPLEANT

M. Max THIBAUT
Maire de FOUGERE

/

M. André LOGEAS
Maire de DURTAL

M. Jean-Claude CHUPIN
Maire de MONTREUIL SUR LOIR

LOIR ET CHER

TITULAIRE

SUPPLEANT

M. Claude BORDIER
Maire de NAVEIL

M. Patrick CHEVALLIER
Maire-Adjoint de NAVEIL

M. Elie NORGUET
Maire de MESLAY

M. Dominique DHUY
Maire de NOURRAY

M. François COCHET
Maire de VILLEROMAIN

M. Michel CUREAU
Maire de MONTOIRE SUR LOIR

M. Henri DAUMAS
Maire d'ARTINS

Mme Christiane MORIN
Maire de Troo

M. Frédéric TRICOT
Conseiller municipal de Vendôme
Président du SIERAVL

INDRE ET LOIRE

Madame Catherine COME
Maire de LOUESTAULT

EURE ET LOIR

TITULAIRE

SUPPLEANT

M. Alain LEVACHER
Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée
du Loir

/

M. Robert WEBER
Maire d'UNVERRE

M. Dominique DOUSSET
Maire de YEVRES

M. Claude TEROUINARD
Maire de CHATILLON EN DUNOIS

M. Christian AUMONT
Maire de MONTIGNY LE GANNELON

M. Jean-François MANCEAU
Maire de MAGNY

/

M. Philippe GAUJARD
Maire de FONTENAY SUR CONIE

/

Mme Monique FOUQUET
Maire de CHATENAY

/

M. Dominique IMBAULT
Maire de VILLIERS ST ORIEN

M. Yves CHENU
Maire de POUPRY

ORNE

TITULAIRE

SUPPLEANT

M. Claude BARBIER
Maire de CETON

M. Pierre CHEVREAU
Maire-Adjoint de CETON

4) Représentants des établissements publics locaux :

M. Jean-Pierre GERONDEAU
Président du Parc Régional du Perche

II. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, PROPRIETAIRES RIVERAINS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS (17 membres)

1) Représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie :

PAYS DE LA LOIRE

TITULAIRE

TITULAIRE

Monsieur Loïc DE TARADE
représentant le Président de la
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
Des Pays de la Loire

Monsieur Jean-Luc BELLARD
représentant le Président de la Chambre
Régionale de Commerce et d'Industrie
Des Pays de la Loire

.../...

REGION CENTRE

TITULAIRE

M. Alain DAILLOUX
Membre de la Chambre de Commerce et
d'Industrie de Touraine

SUPPLÉANT

M. Thierry BOUTET
Chargé de mission environnement à la Chambre de
Commerce et d'Industrie
de Loir et Cher

2) Représentants des Chambres d'Agriculture :

PAYS DE LA LOIRE

Mme. Jacqueline MANCEAU
Membre de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe

Mme. Ghislaine LAGACHE
Membre de la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire

REGION CENTRE

M. Jean-Noël DHENNIN
Membre de la Chambre d'Agriculture d'Eure et Loir

M. Jacky PELLETIER
Membre de la Chambre d'Agriculture de Loir et Cher

Monsieur Pascal CORMERY
Membre de la Chambre d'Agriculture
d'Indre et Loire ou son représentant

3) Représentants de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

PAYS DE LA LOIRE

TITULAIRE

M. Alain DIEU
Membre de la Fédération pour la pêche et la
protection du milieu aquatique de la Sarthe

SUPPLEANT

Monsieur Raymond DELHOMMEAU
Membre de la Fédération pour la Pêche et la
protection du milieu aquatique de Maine-et-Loire

REGION CENTRE

TITULAIRE

M. Michel BROSSARD
Membre de la fédération pour la pêche et la
protection du milieu aquatique d'Eure et Loir

SUPPLEANT

M. Serge SAVINEAUX
Membre de la fédération pour la pêche et la
protection du milieu aquatique du Loir et Cher

.../...

4) Représentants des associations pour la protection de la nature :

PAYS DE LA LOIRE

TITULAIRE

M. Jean-François COINTRE
Membre de l'Association
Sarthe Nature Environnement

SUPPLEANT

M. Jean HENAFF
Membre de l'Association
Sarthe Nature Environnement

REGION CENTRE

TITULAIRE

M. René AMARY
Membre de l'Association Eure et Loir Nature

SUPPLEANT

M. Raphaël CHAUSSIS
Membre de l'Association
France Nature Environnement

5) Représentants du Comité Départemental du Tourisme :

PAYS DE LA LOIRE

TITULAIRE

- Association de Développement de la Vallée du Loir (ADV L)*
- M. BLANCHARD
Maire de VOUVRAY SUR LE LOIR (Loir amont)
 - M. Jean-Pierre DEBROU
Maire de CRE SUR LOIR (Loir aval)

SUPPLEANT

- M. CHARBONNEAU
Maire de MONTABON (Loir amont)
- M. Louis LAMBALLE
BAZOUGES SUR LE LOIR (Loir aval)

6) Représentants des associations de consommateurs :

TITULAIRE

M. Francis DORLENCOURT
Membre de l'union fédérale des consommateurs
72 « QUE CHOISIR »

SUPPLEANT

Mme. Maryvonne POULAIN
Membre de l'union fédérale des consommateurs
72 « QUE CHOISIR »

7) Représentants des associations de protection des inondés

TITULAIRE

M. Bernard CHAPRON
Président de l'Association de Défense des
Victimes des Inondations du Loir (CADVIL)

SUPPLEANT

M. Jean-René AMIRAULT
Membre de l'Association de Défense des
Victimes des Inondations du Loir (CADVIL)

8) Représentant des Moulins :

M. Arsène POIRIER
Vice-Président de l'Association
de Sauvegarde des Moulins et Rivières
de la Sarthe

9) Représentant des carriers :

M. Christian SOUBOUROU
UNICEM Pays de la Loire

III. COLLEGES DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (16 membres)

◆ **Préfecture de la Sarthe**

- ◆ M. le Sous-Préfet de LA FLECHE ou son représentant
- ◆ Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture ou son représentant

◆ **Préfecture du Maine et Loire**

- ◆ Monsieur le Chef de la Mission Inter-Services de l'Eau de Maine et Loire ou son représentant
- ◆ Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture ou son représentant

◆ **Préfecture du Loir et Cher**

- ◆ Monsieur le Sous-Préfet de VENDOME ou son représentant
- ◆ Monsieur le Chef de la Mission Inter-Services de l'Eau du Loir et Cher ou son représentant

◆ **Préfecture de l'Indre et Loire**

- ◆ Monsieur le Préfet d'Indre et Loire ou son représentant
- ◆ Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, Chef du pôle Eau ou son représentant

◆ **Préfecture de l'Eure et Loir**

- ◆ Monsieur le Sous-Préfet de CHATEAUDUN ou son représentant
- ◆ Monsieur le Chef de la Mission Inter-Services de l'Eau de l'Eure et Loir à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant

◆ **Préfecture de la Région Centre – Préfecture du Loiret**

- ◆ Monsieur le Sous-Préfet d'ORLEANS ou son représentant
- ◆ Monsieur le Chef de la Mission Inter-Service de l'Eau ou son représentant.

◆ **Direction de l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne**

- ♦ Monsieur le délégué régional Anjou-Maine ou son représentant

◆ ***Direction Régionale de l'Environnement des Pays de la Loire***

- ♦ Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement des Pays de la Loire ou son représentant

◆ ***Délégation Interrégionale du Centre et du Poitou Charentes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques***

- ♦ **Monsieur le Délégué interrégional de l'ONEMA ou son représentant**

◆ ***Monsieur le Préfet Coordonnateur de Bassin Loire – Bretagne ou son représentant***

ARTICLE 3 : Le mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) autre que les représentants de l'Etat, expire le **08 novembre 2010**. Ils cessent d'en être membre s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

* décret du 10 avril 2007 relatif aux schémas d'aménagement des eaux, le mode de fonctionnement prévu à l'article 3 de l'arrêté inter préfectoral du 08 novembre 2004 demeure inchangé :

« Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leurs fonctions ou décédés, pour la durée du mandat restant à accomplir »

Pas de possibilité de donner mandat à un membre du même collège en cas d'empêchement.

* Pour les sièges pourvus après la promulgation de la loi du 30 décembre 2006 et du décret du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement des eaux, le mode de fonctionnement prévu à l'article 3 de l'arrêté inter préfectoral du 08 novembre 2004 est modifié, pour pallier l'absence de désignation de suppléants, ainsi qu'il suit :

« En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir ».

ARTICLE 4 : Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

ARTICLE 5 : La liste, modifiée, des membres de la Commission Locale de l'Eau sera publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de la Sarthe, de Maine-et-Loire, du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire, de l'Eure-et-Loir, de l'Orne et du Loiret. Elle sera publiée sur le site internet de la Préfecture de la Sarthe (www.sarthe.pref.gouv.fr) et sur le site GEST'EAU (www.Gesteau.eaufrance.fr).

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

LE PRÉFET
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
François RAVIER

